

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

## OIN Plaine du Var

### ● Renouvellement des demandes de saisine de la CNDP pour l'organisation d'un débat public

### ● Contexte et historique des démarches effectuées à la date du 1er octobre 2011 ●

#### La genèse de la création d'une Opération d'intérêt national (OIN) et de son établissement public d'aménagement (EPA) dans la Plaine du Var

Le **28 novembre 2006**, Dominique Perben, ministre de l'Équipement et des transports du gouvernement Villepin, rassurait son collègue Christian Estrosi, maire de Nice et alors ministre délégué à l'Aménagement du territoire, sur les intentions de l'État en vue du développement de la Plaine du Var considérée comme zone stratégique du Département des Alpes-Maritimes.

Une mission de préfiguration de l'Opération d'intérêt national (OIN) Plaine du Var a été diligentée par le Gouvernement en juin 2007 suite à décision prise en réunion interministérielle du **21 février 2007**.

Sur la base des premières conclusions de cette mission, décision a été prise et confirmée lors de la réunion interministérielle du **17 décembre 2007** de créer une OIN et un établissement public d'aménagement pour porter ce projet".

Ces décisions se sont successivement concrétisées

- le **7 mars 2008** par Décret n° 2008-229 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme.
- le **30 juillet 2008** par Décret n° 2008-773 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var.

#### Ampleur et objectifs du projet

Sans attendre la création de l'EPA, étaient présentées le 19 mars 2008 par la presse locale niçoise les grandes lignes du projet couvrant 10 000 ha de la basse vallée du Var et de ses versants, et s'étendant sur une quinzaine de kilomètres depuis le confluent avec l'Estéron, jusqu'à l'embouchure du Var, projet affichant pour ambitions ceux d'y créer 50 000 emplois, et d'y loger 100 000 à 150 000 habitants, et permettre, outre le développement d'activités commerciales et d'entreprises, l'implantation de grands groupes nationaux et internationaux, et celle de centres de recherche universitaires, ainsi que les équipements structurels induits.

#### Un territoire maltraité et convoité

Le périmètre de l'OIN englobe la basse vallée du Var et ses coteaux. Situé dans le lit majeur du Var, de part et d'autre du lit mineur classé zone Natura 2000, c'est un territoire qui n'est pas vierge. Historiquement agricole, la basse vallée du Var a la particularité exceptionnelle de fournir quatre récoltes par an grâce aux terres enrichies par les limons du fleuve, au climat azuréen et au savoir faire des agriculteurs qui s'y sont succédé depuis des centaines d'années.

La vallée du Var est parcourue par les infrastructures routières et ferroviaires Nord/Sud Digne/Nice en connexion avec les axes Est/Ouest du littoral. Elle n'est traversée dans sa partie basse que par les axes ferroviaires et autoroutier, l'unique axe ferroviaire Est/Ouest du Moyen pays endommagé durant la dernière guerre, n'ayant pas été restauré, et remplacé par le renforcement du réseau routier.

Cette position stratégique au cœur du département et sur des axes de transports majeurs, a rapidement attiré de nombreuses activités, commerciales et industrielles, qui se sont développées de façon anarchique au milieu des terres agricoles, des équipements publics et des logements.

En ce sens, l'opération d'intérêt national représente une véritable opportunité de réaménagement de ce territoire dans le cadre d'une vision globale et prospective, avec le diagnostic de l'existant, la redéfinition de ses atouts et ses faiblesses, des impératifs de protection des zones d'intérêt écologique, de sanctuarisation nécessaire des terres agricoles à fort rendement, des interactions avec les grands projets d'infrastructures, des priorités pour la population, et un développement raisonné et durable de ce territoire d'exception.

## **Des questionnements sur les enjeux territoriaux et environnementaux**

Préoccupés par les enjeux territoriaux et environnementaux ainsi que par l'importance des risques naturels<sup>12</sup>, et pour contribuer à la réflexion sur la gestion intégrée du territoire "plaine du Var", les Services de l'État procédaient à un état des lieux, ainsi qu'à un travail transversal d'analyse et de réflexion<sup>3</sup>, tandis que l'Université de Nice et le GIR Maralpin organisaient respectivement

- le 29 février 2009 à la Faculté des Sciences dans le cadre de sa formation "*Aménagement de Géologie-Ingénierie*" (AGI), une journée sur *L'aménagement de la Vallée du Var*
- le 10 novembre 2009 à la Faculté de Droit et Sciences économiques un *Atelier-Table Ronde sur "Fleuves, territoires et infrastructures - Regards croisés sur la Plaine du Var"*

## **La conduite du projet par ses promoteurs**

### **Une rétention d'informations**

Dans le même temps tout à la fois se dessinaient les ambitions du programme mais aussi le lancement de premières opérations dont des bribes pouvaient être glanées au fil des déclarations de leurs ordonnateurs

- Verbatim de l'exposé de M. *Thierry Bahougne*, alors Responsable de la mission de préfiguration de l'OIN Plaine du Var, exposé présenté lors de la journée AGI
- Procès verbal de l'audience accordée le 29 avril 2010 à une délégation du GIR Maralpin par M. *Thierry Bahougne*, devenu Directeur général de l'ÉPA
- Verbatim de l'audience accordée le 3 février 2011 à une délégation du GIR Maralpin et de la Société française des urbanistes (SFU), par M. *Marc Pons de Vincent*, nouveau Directeur général de l'EPA.

### **D'inquiétants "coups partis"**

Alors que la société civile était très désireuse de participer à la réflexion globale préalable, et bien que l'annonce d'une concertation ait été maintes fois réitérée, l'opération n'a fait l'objet d'aucune information publique au cours des différentes phases du processus d'élaboration, tant sur ses objectifs que sur son déroulement.

Par contre, et durant toute la période d'élaboration des projets d'équipements locaux structurants se sont multipliés, évoluant indépendamment du processus de l'OIN, jusqu'à leur presque aboutissement (*Grand stade de Nice*, déplacement au nord du *Marché d'intérêt national* en vue de son remplacement par un *Palais des Congrès, gare multimodale, Grand Arénas*, "technopole urbaine" dite "*Nice-Méridia*" qui fait déjà l'objet d'un partenariat avec un groupe immobilier), ainsi que plusieurs projets d'infrastructures lourdes (*Port de*

---

<sup>1</sup> 16 octobre 1979 – Catastrophe de l'Aéroport - Effondrement de l'extension de la digue en construction pour la création d'un port marchand

<sup>2</sup> 5 novembre 1994 - Une crue exceptionnelle du Var noie sous les flots une grande partie de la basse plaine et de l'aéroport

<sup>3</sup> Repères de territoires - La Plaine du Var - *Direction régionale de l'environnement PACA* ; Septembre 2008 ; 81 pages

*Saint-Laurent-du-Var, Ligne ferroviaire à grande vitesse et gare T.G.V. niçoise, Ligne 2 du tramway*), relevant de différents maîtres d'ouvrages et dont les coûts et caractéristiques techniques semblent déjà devoir les soumettre à débat public, individuellement ou collectivement dans le cadre d'un programme d'ensemble.

### **Les demandes réitérées de débat public formulées par le mouvement associatif**

S'étonnant qu'un projet, présenté comme "*d'intérêt national et future porte d'entrée de la France*" dont le périmètre d'action :

1. est soumis à de nombreuses contraintes, au titre de l'urbanisme (*loi littoral*), de l'environnement (*Natura 2000, sites et paysages*), et particulièrement vulnérable aux risques d'inondation du Var, fleuve torrentiel le plus puissant de France dont les crues soudaines sont régulièrement cause de spectaculaires et dévastatrices inondations,
2. comprend de nombreux projets d'infrastructures lourdes et d'équipements structurants dont plusieurs d'entre eux seraient à eux seuls justiciables d'un débat public,

La plupart des grandes fédérations et associations agréées de la Région Paca et du Département des Alpes-Maritimes [cf. notes infrapaginales 4 & 5] se sont constituées en collectif, à l'initiative du GIR Maralpin et sous le patronage de *Région Verte*, association azurée bénéficiant d'un agrément national par arrêté ministériel, afin de demander à ce que l'ensemble du projet fasse l'objet de la saisine de la personne publique responsable du projet, que ce soit au titre des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national, ou au titre des options générales en matière de développement durable.

Une première requête en ce sens a été adressée le 21 octobre 2010<sup>4</sup> à Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, dont la réponse est restée en attente. La même requête étayée par l'appui de nouvelles associations et organismes de compétence régionale voire nationale<sup>5</sup>, a été réitérée le 9 janvier 2011 auprès de son successeur la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet. [<http://www.gir-maralpin.org/AtRepertOinValleeVar.htm>] sans plus de succès.

### **Un simulacre de concertation**

Suite aux demandes réitérées et protestations du monde associatif local, régional et national, c'est seulement le 24 septembre dernier par voie de presse (Nice Matin) qu'était annoncée, avec une première présentation des projets le 26 septembre en fin de journée, une concertation, se déroulant en trois ateliers (*Environnement, Transports, Économie*) sur trois après-midi les 27, 28 et 29 septembre.

Cette concertation est censée devant être close par des tables rondes de synthèse le lundi 10 octobre.

Cette concertation à minima au cours de laquelle n'ont été qu'évoqués des projets dont certains sont pourtant fort avancés a confirmé l'importance des enjeux de cette opération d'intérêt national et la nécessité d'organiser un Débat Public qui permette à l'ensemble de la société civile intéressée, de prendre enfin une vue d'ensemble de tous les éléments de ce projet majeur et d'en débattre.

Brigitte Gourmanel & Jacques Molinari le 02.10.2010



### **Références**

L'essentiel des informations dont il est fait mention dans la présente note figure sur le site internet du GIR Maralpin [<http://www.gir-maralpin.org/>], notamment en sa section "*Aménagement du territoire*"

---

<sup>4</sup> Fédérations et associations signataires : ACL ; ADEAR 06 ; ADEV ; CEEP ; CP 06 ; LPO Paca ; GADSECA ; GIR Maralpin ; PDCPV ; UNALCI ; URVN Paca ; V.I.E. de l'Eau

<sup>5</sup> Fédérations et associations signataires : AAR ; ACL ; ADEN ; ADEAR 06 ; ADEV ; ADSPV ; CEEP ; CP 06 ; CQCVELL ; GADSECA ; GIR Maralpin ; L'ELAN ; LPO Paca ; MNLE Paca ; PDCPV ; TERRE BLEUE ; TGV Développement ; UNALCI ; URVN Paca ; V.I.E. de l'Eau